Image not found or type unknown

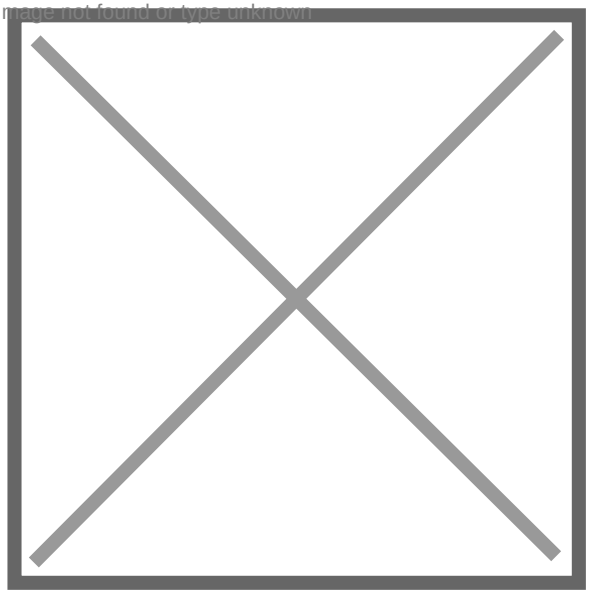

Pension alimentaire à l'amiable

Par **missilane**, le **08/04/2015** à **13:34**

Bonjour,

Je suis séparé du papa de mes 2 premiers enfants depuis 9 ans nous ne sommes jamais passé devant le jaf nous étions ni marié ni pacsé j ai déclare la pension alimentaire au départ et quand il a commencé a me payer quand il voulait je ne l ai plus déclaré cela fait 4 ans quel risque je cours car mon nouveau compagnon veut me dénoncer est ce mieux que je me dénonce ou que je risque que ce soit lui ?

Merci de votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés